



Chambre des communes
CANADA

**Comité permanent de l'accès à l'information, de
la protection des renseignements personnels et de
l'éthique**

ETHI • NUMÉRO 001 • 3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 11 mars 2010

—
Le président

M. Paul Szabo

Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

Le jeudi 11 mars 2010

•(1115)

[Français]

Le greffier du comité (M. Jacques Maziade): Bonjour à tous, mesdames et messieurs les députés membres du comité.

[Traduction]

Je constate que nous avons le quorum. Nous pouvons passer à l'élection du président. Je suis prêt à accueillir les motions à cet effet.

Monsieur Easter.

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Je propose M. Szabo.

Le greffier: M. Easter propose M. Szabo pour occuper le poste de président.

Y a-t-il d'autres motions? Non.

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et M. Szabo dûment élu président du comité.

Des voix: Bravo!

Le greffier: Avant d'inviter M. Szabo à occuper le fauteuil, plaît-il au comité de passer à l'élection des vice-présidents?

Des voix: D'accord.

Le greffier: Je suis prêt à accueillir les motions pour l'élection du premier vice-président.

Monsieur Siksay.

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Je propose que Pat Davidson soit la première vice-présidente.

Le greffier: M. Siksay propose que Mme Davidson soit élue première vice-présidente du comité.

Y a-t-il d'autres motions?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et Mme Davidson dûment élue vice-présidente du comité.

Des voix: Bravo!

[Français]

Le greffier: Je suis maintenant prêt à recevoir des motions pour le poste de deuxième vice-président.

Mme Carole Freeman (Châteauguay—Saint-Constant, BQ): Je propose M. Bill Siksay au poste de deuxième vice-président.

Le greffier: Il est proposé par Mme Freeman que M. Siksay soit élu deuxième vice-président.

Y a-t-il d'autres motions?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare la motion adoptée et M. Siksay dûment élu deuxième vice-président du comité.

Des voix: Bravo!

Le greffier: J'invite donc le président à venir prendre place au fauteuil.

[Traduction]

Le président (M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.)): Merci, Jacques, d'avoir présidé au démarrage du meilleur comité sur la Colline parlementaire — et du plus travailleur. Je sais que les députés ici présents ont eu l'occasion de travailler ensemble par le passé, et le travail qui nous attend est très intéressant.

Je propose que mardi prochain, puisque nos motions de régie interne sont en place en ce qui concerne la constitution du comité de direction, que ce comité se réunisse aux heures habituelles de nos réunions. Je donnerai avis de cette réunion aux membres: Mme Freeman, M. Siksay, Mme Davidson et moi-même.

Je propose que chacun des membres du comité de direction fasse connaître aux autres des propositions générales qu'il aimerait soumettre à l'examen de ce comité, pour que nous puissions être en quelque sorte prêts à formuler une recommandation à tout notre comité, à sa première réunion, le jeudi suivant.

Madame Davidson.

Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC): Merci, monsieur le président.

Est-ce que ces échanges se feront par l'entremise du greffier?

Le président: Non, pas du tout. Je pense que, pour aller plus vite, les membres devraient y aller de façon officieuse.

Mme Patricia Davidson: Ce sera entre nous. D'accord.

Le président: Il reste un seul autre point qui n'est cependant pas à l'ordre du jour. J'ai tenu des consultations avec chacun des partis. Elles concernaient les dixième et onzième rapports du comité de la dernière session. Ils ont été déposés à la Chambre. Nous avons demandé une réponse du gouvernement sous 120 jours. Nous avons reçu une réponse du ministre de la Justice sur les deux rapports. Le comité l'a examinée, et, dans la correspondance qui a suivi, nous avons demandé — ce que le ministre a accepté — une réponse exhaustive, à venir. Nous persisterons dans cette demande de réponse à soumettre à l'étude du comité.

Cependant, la prorogation a eu pour effet de faire tomber dans les limbes les deux rapports que nous avons déposés à la Chambre. Donc, en consultation avec les partis, je proposerais de les déposer de nouveau à la Chambre. Je préciserai que nous ne demandons pas de réponse du gouvernement sous 120 jours, tout simplement parce qu'il a déjà donné sa réponse, mais nous avons du travail à faire sur ce point.

Monsieur Siksay.

M. Bill Siksay: Je propose une motion à cet effet. Pour ce qui concerne le rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique intitulé « La Loi sur la protection des renseignements personnels: premiers pas vers un renouvellement », je propose qu'il soit redéposé à la Chambre.

Le président: Merci.

Y a-t-il discussion?

Monsieur Poilievre.

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Je suis désolé. J'anticipe. Je pense que cela semble raisonnable, mais j'avais un sujet distinct, sur un autre rapport concernant l'enquête sur les systèmes cartographiques Google. Je ne veux pas que nous nous égarions hors sujet.

Le président: Y a-t-il autre chose sur la motion de M. Siksay?

Il n'y a rien d'autre. Qui est en faveur?

(La motion est adoptée.)

Le président: Madame Freeman.

[Français]

Mme Carole Freeman: Je voudrais proposer qu'on dépose à nouveau le rapport sur la Loi sur l'accès à l'information devant la Chambre. C'est la motion que je propose.

• (1120)

[Traduction]

Le président: C'est le onzième rapport.

Y a-t-il des observations? Qui est en faveur?

(La motion est adoptée.)

Le président: Monsieur Poilievre.

M. Pierre Poilievre: Qu'envisagez-vous de faire pour les études que nous avons entreprises et effectivement terminées, comme celle du système cartographique Google, mais dont les rapports ne sont pas encore rédigés? Avons-nous une stratégie pour rouvrir l'étude, uniquement pour la rédaction du rapport? Les viseriez-vous au moyen d'une motion à cette fin?

Le président: Je crois que, normalement, en tout premier lieu, à la première réunion de tout le comité, il y aurait une motion pour rassembler les témoignages, les comptes rendus et les transcriptions de la session précédente et tout adopter dans la session en cours.

Ensuite, nous pourrions faire comme vous l'avez proposé, c'est-à-dire prendre les mesures nécessaires pour terminer le travail et faire rapport à la Chambre. Mais, à cause de la prorogation, nous n'avons pas encore tous ces témoignages et tous ces renseignements.

Il existe un précédent de la situation où nous nous trouvons. C'était l'étude sur l'Afghanistan de la session antérieure. De fait, nous avons présenté toute l'étude, et le rapport a été fait en une séance. Il nous a ensuite été soumis, nous l'avons adopté et nous l'avons effectivement produit.

M. Pierre Poilievre: Nous nous contenterons de régler la question à la prochaine réunion.

Le président: Effectivement. Je pense que nous pourrions avoir des discussions plus approfondies sur la teneur de ce rapport, parce qu'il n'a pas encore été rédigé, mais c'est assurément ce que nous devrions faire, parce que nous y avons consacré beaucoup de temps.

M. Pierre Poilievre: Vous accueilleriez donc une motion à la prochaine réunion.

Le président: Je pense que nous discuterons certainement de cette question à la réunion du comité de direction, mardi prochain. Je suis convaincu que la question figurera parmi celles que nous proposerons au comité sur la marche que nous pourrions suivre.

M. Pierre Poilievre: Merci.

Le président: Monsieur Easter.

L'hon. Wayne Easter: Là-dessus, nous sommes tous membres d'autres comités, et, de fait, au Comité de l'agriculture dont je suis membre, il y avait une étude sur la concurrence qui remontait à février dernier et dont l'existence était menacée dans une grande mesure à cause de la prorogation. Il nous a suffi de produire une motion selon laquelle tous les témoignages reçus sur la question de l'étude sur la concurrence seraient présentés au cours de la présente session. Cela permet de poursuivre le travail commencé et de produire le rapport, mais la motion à cette fin est indispensable. Nous allons donc le faire à la prochaine réunion.

Le président: Je pense que nous avons un plan. Le comité de direction se réunira donc mardi prochain, et tout notre comité se réunira pour la première fois jeudi. Les avis à cette fin seront envoyés par notre greffier, Jacques Maziade.

J'espère que vous viendrez à connaître notre greffier ainsi qu'Alysia et Dara, nos analystes, qui ont fourni au comité un service, un appui et une aide excellents. Nous sommes très chanceux de les avoir.

Il est réjouissant de vous revoir tous.

Au fait, nous avons eu un bébé, n'est-ce pas?

Me Alysia Davies (attachée de recherche auprès du comité): En effet.

Le président: Pas vous.

Me Alysia Davies: Oh, oh; c'est ainsi que naissent les rumeurs.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Non, il y avait une autre analyste, mais, Alysia, vous pourriez peut-être faire l'annonce au comité.

Me Alysia Davies: Élise Hurtubise-Loranger a eu un garçon, nommé Émile. Elle est venue nous le présenter il y a quelques jours, au bureau. Il est très mignon et il se porte très bien, de sorte que tout le monde est heureux.

Le président: Excellent.

Eh bien, c'est un très bon départ pour nous.

Chers collègues, je sais que nous sommes tous occupés. Il n'y a pas d'autres questions à traiter. La séance est donc levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>